

GARRIGUES (François), notaire de montgaillard, minutes 1661, f° Cxxxiiij (lire 134)) & ss., Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 5E 20004.

Données factuelles :

Mariage Brousse Guirguine

Dimanche 16 (peu lisible) février 1661, environ l'heure de 11 à 12 heures, au masage des Guerguy, consulat de Mongailhard, vicomté de Villemur, diocèse de Montauban, sénéchaussée de Toulouse, dans la maison de Guillaume Guerguy, tisserand, dudit lieu, personnellement constitués, Anthoine Brousse, tailleur des Mercadiers, consulat de Mondurauce (lire : Mondurause), paroisse de St-Urcize (lire St-Urcisse), assisté de Jeanne Mercadiere, sa mère, de l'avis, conseil et licence d'icelle et autres ses parents et amis, promet de prendre à femme et légitime épouse Anne Guirguine, fille au susdit Guillaume et de Jeanne Auserailhe, sa mère, de l'avis, conseil et licence de ses père et mère et autres ses parents et amis, promet de prendre pour mari et loyal époux ledit Anthoine Brousse. Le mariage sera solennisé en l'église catholique, apostolique et romaine à la première réquisition de l'une ou l'autre des parties, les proclamations, annonces et autres formalités de l'église faites et observées. Pour supportation des charges et en contemplation d'icelluy, pour dot et verquiere lesdits Guerguy et Auserailhe ont donné et donnent à ladite Guerguine leur fille la somme de deux cents livres, "un lict compose de coitte & cuissin avec cinquante livres plume quatre linseulz de toille de ma(is)on commune, une flessade blanche (lire : blanche) d'une valleur de dix livres, une caisse et une robe raze grise pour neuptialle payable le tout scavoir lad. robe led. lict, linseulz, caisse, flessade et la somme de vingt livres t(ournoi)s le jour des espousailhes, trente livres a la feste saint jean batiste prochain (...)" Ladite Mercadiere, mère dudtit Brousse ayant lediti mariage pour agréable a donné et présentement donne audit Brousse la moitié de tous et chacuns ses biens présents et avenir "à la charge de payer la moitié du dot que faudra q(u'i)l paye a ses s(o)eurs & a un de ses freres soy reservant la jouissance des uzufruictz sa vie durant du bien donné soy promettent de dem(e)urer & vivre en commung, ne fere q(u)e un pot & feu." Présents : Jacques (peu lisible), guillaume Brousse, oncles (peu lisible) Anthoine Gilbert beau-frère du futur époux, Anthoine Guergui, Ramond Lauseral, François Cassaire, François Riviere, Bertrand et Pierre Tailheffer, Barthelemi Riviere, Bernard Dieus, Micquel Lauseralh (en blanc) Tailheffer fils dudtit Bertrand, Anthoine Brousse, fils d'autre (lire : d'autre Anthoine) et Jean Frespech, ne sachant signer. Garrigues notaire.

---

(c) jchr